

# QUESTIONS FRÉQUENTES & RÉPONSES...

---



▪ **Je souhaite poser une question précise ou obtenir des compléments d'information. Qui contacter ?**

Nous vous conseillons de formuler votre question par mail ([reservationsjds@ville-dijon.fr](mailto:reservationsjds@ville-dijon.fr)) ou d'appeler le service réservations au 03 80 48 82 08.

▪ **Je désire animer moi-même la visite de mon groupe. Dois-je quand même réserver ?**

Oui, pour les groupes, même en visite libre, les réservations sont obligatoires.

▪ **Puis-je réserver plusieurs médiations/projections sur une même journée ?**

Oui, dans la limite de la disponibilité des médiateurs et des espaces.

▪ **Je désire une visite générale du Jardin de l'Arquebuse (muséum, jardin botanique, planétarium), est-ce que je dois réserver ?**

Oui, et ce afin de privilégier votre confort de visite et celui des autres.

La procédure de réservation pour les groupes est la même, quelle que soit le mode et l'objet de la visite.

▪ **Comment savoir si ma demande est confirmée ?**

Les demandes sont traitées par trimestre, raison pour laquelle les réponses pour des dates éloignées sont plus tardives. Une confirmation vous sera adressée par mail. **Elle devra être présentée à l'accueil lors de votre venue.**

▪ **Puis-je modifier la date de visite choisie lors de ma réservation ?**

Oui, mais à titre exceptionnel et sans aucune certitude que votre nouvelle demande soit satisfaite.

Votre demande de modification de réservation doit être transmise dans les meilleurs délais par courriel à [reservationsjds@ville-dijon.fr](mailto:reservationsjds@ville-dijon.fr) ou au 03 80 48 82 00.

▪ **Que dois-je faire pour annuler une visite ?**

En cas d'annulation, même de dernière minute, vous devez prévenir le service réservation au 03 80 48 82 08 ou le standard 03 80 48 82 00 ou par mail à [reservationsjds@ville-dijon.fr](mailto:reservationsjds@ville-dijon.fr).

▪ **Proposez-vous des interventions dans les établissements scolaires ?**

Oui. Le Jardin de l'Arquebuse peut vous accompagner dans un projet de classe en lien avec nos thématiques (découverte du monde vivant, de la biodiversité, création d'un jardin potager et/ou d'un « coin de nature », création d'un hôtel à insectes...). Tous les renseignements sont disponibles dans le programme de médiation « ÉCOLES » et/ou « COLLÈGE/LYCÉE ».

▪ **Proposez-vous des audioguides ?**

Non

▪ **Le Jardin de l'Arquebuse est-il accessible aux personnes à mobilité réduite ?**

Oui. Un ascenseur peut être utilisé pour accéder aux salles d'expositions permanentes dans les 2 bâtiments.

▪ **L'accès aux personnes en fauteuils roulants est-il possible lors des projections au planétarium ?**

Oui, 6 places sont réservées à cet effet dans la salle de projection.

▪ **Peut-on photographier les collections exposées ?**

Oui, à usage privé et sans flash.

▪ **Le nombre d'élèves par groupe est-il limité ?**

Non, sauf pour les projections au planétarium (60 places maximum). Cependant, si votre groupe est trop important, des solutions vous seront proposées lors de votre réservation pour organiser votre venue dans les meilleures conditions.

▪ **Où doivent se présenter les groupes scolaires en arrivant au Jardin de l'Arquebuse ?**

À l'un des deux accueils (Muséum : 1 avenue Albert 1<sup>er</sup> / Planétarium : 14 rue Jehan de Marville) **munis de leur confirmation de réservation** et ce, au minimum 10-15 minutes en avance.

▪ **Peut-on se restaurer au Jardin de l'Arquebuse ?**

Non, il est interdit de manger dans les salles d'exposition ainsi qu'au planétarium. Un distributeur de boissons froides et chaudes est disponible à la « cafétéria des sciences » (1<sup>er</sup> étage du planétarium).

Toutefois, il vous est possible de pique-niquer dans le jardin botanique.

En cas de pluie, la salle de l'OCCE peut être réservée. Celle-ci se trouve près du Jardin Darcy (à 5 minutes à pied du Jardin de l'Arquebuse).

Réservation via : <http://www.occe.coop/~ad21/servicesenligne.html>

▪ **Y-a-t-il des toilettes accessibles pour les groupes ?**

Oui. Dans les 2 bâtiments (muséum et planétarium) ainsi qu'une sanisette publique gratuite dans le jardin.

▪ **Y-a-t-il un endroit dédié pour déposer les sacs des élèves et accompagnateurs ?**

Oui, dans le cadre du plan Vigipirate, il est obligatoire de déposer vos sacs dans les casiers prévus à cet effet aux 2 accueils (muséum et planétarium).

▪ **En cas d'alerte météo, mon animation est-elle maintenue ?**

Oui si c'est une animation à l'intérieur.

Pour une animation à l'extérieur, le Jardin de l'Arquebuse étant situé dans un parc public, il est possible que pour des raisons de sécurité des visiteurs, le parc soit fermé ce qui peut entraîner, dans certains cas, l'annulation de la séance. Dans la mesure du possible, les médiateurs accueilleront le groupe à l'intérieur.

**Nous espérons avoir répondu à vos interrogations  
et vous souhaitons une excellente visite « biodiverse » au Jardin de l'Arquebuse !**